

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
Université de Marne la Vallée
Master de Philosophie, Option Ethique Médicale et Hospitalière

Direction : Monsieur Eric Fiat

Le commerce « éthiquable »

ou

**L'éthique reste t'elle éthique, quand on s'en sert comme
un argument de vente ?**

Mémoire pour l'obtention du Master II P de Philosophie Pratique, Option Ethique

Présenté par Colette Peyrard

Docteur en médecine

Septembre 2008

REMERCIEMENTS

A mes professeurs :

Dominique Folscheid

Eric Fiat

David Smadja

Pour leurs conseils avisés qui m'ont permis de
découvrir

G.W.F. HEGEL, à travers *La raison dans l'Histoire*

REMERCIEMENTS

A Christian, pour son aide éclairée et son soutien.

*La flamme dévore l'air ; elle se nourrit du bois.
L'air est une condition indispensable à la vie des
arbres ; dans la mesure où le bois élimine l'air en
devenant flamme, il combat contre lui-même et contre sa
propre source de vie. Et pourtant l'oxygène subsiste
toujours dans l'air et les arbres ne cessent de verdier.*

La raison dans l'Histoire

G.W.F. Hegel

SOMMAIRE

I) LES TROIS AGES DE L'ENGAGEMENT ETHIQUE	10
Première génération : le militant Fondateur, bénévole.	10
Deuxième génération : le Gestionnaire salarié :	11
Troisième génération : le Développeur	11
II) TROIS ILLUSTRATIONS DE CETTE LOGIQUE	13
1) Evolution du militantisme-bénévole au Crédit Mutuel	13
a) Première génération :	13
b) Deuxième génération:	15
c) Troisième génération :	18
2) Evolution du militantisme-bénévole à l'ADMR.	19
a) Première génération :	19
b) Deuxième génération :	21
c) Troisième génération :	23
3. Que deviennent JALMALV et de façon plus générale les soins palliatifs ? (Ou les deux premiers âges des soins palliatifs et les signes du troisième âge).....	25
a) Première génération	25
b) Deuxième génération	26
c) Troisième génération	28
III ELEMENTS DE DISCUSSION	28
1) Ma perception de l'éthique.....	28
a) L'éthique comme intuition	28
b) L'éthique, étape fondatrice	29
c) L'éthique comme un art.....	29
2) Les raisons du succès	30
a) Le développeur, un nouveau Sophiste ?	30
b) Le mécanisme de la culpabilité	32
c) La communication par l'image	33

3) La vision hégélienne	34
Quelques commentaires personnels inspirés par la lecture de cet ouvrage :.....	38
4) La place aujourd’hui du Philosophe	39
a) Le philosophe complice ?.....	39
b) Pour quelle stratégie ?	40
CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	47
ANNEXES	48
A. Textes du début de la prise de conscience de la notion de soins palliatifs:.....	48
B. La loi du 9 juin 1999 et son décret d'application assurent à tout malade qui le nécessite le droit aux soins palliatifs.....	49
C. La loi du 22 Avril 2005 (dite Loi Léonetti) et son décret d'application du 06 février 2006.....	51

Le commerce « éthiquable »

ou

L'éthique reste t'elle éthique, quand on s'en sert comme un argument de vente ?

Que devient l'éthique quand on se met à la manipuler comme un objet de marchandise. Peut-on encore appeler « éthique » ces pratiques qui consistent à utiliser l'éthique pour faire du commerce ?

Etant militante à l'Association JALMALV¹ et dans le mouvement des soins palliatif depuis plus de 20 ans, je vois une évolution. Je pourrais dire, à travers mon engagement associatif, que l'éthique des fondateurs (leurs doutes, leur engagement, leur foi) disparaît au profit des problèmes d'organisation, des budgets, des comte-rendus administratifs. C'est comme si l'esprit s'essoufflait.

Ainsi, aujourd'hui, on recherche différentes orientations pour justifier notre existence, on s'oblige à rechercher absolument des idées nouvelles ce qui nous amène à vouloir nous orienter vers l'accompagnement des SDF², qui par définition ne sont nulle part ou des prisonniers, qui par définition ne peuvent pas rencontrer le monde extérieur. A travers cette obsession à vouloir trouver d'autres sujets d'intérêt, comme s'il y avait un désenchantement à poursuivre l'œuvre des fondateurs, je me suis demandée : quel est le véritable problème? N'avons-nous pas d'idées visionnaires comme l'ont eu les fondateurs ?

Est-ce que cet état de fait est la rançon du succès ? Sommes-nous arrivés au bout de quelque chose ? N'avons-nous plus rien à dire ? Les soins

¹ Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie

²Sans Domicile Fixe

palliatifs promus entre autres par JALMALV, étaient révolutionnaires il y a 30 ans. Ils font maintenant partie intégrante des soins.

Ma question est : que vont devenir JALMALV et de façon plus générale les soins palliatifs ?

A travers l'étude d'autres engagements associatifs éthiques, je cherche à trouver l'ébauche d'une réponse.

Comment survit l'inspiration éthique des Fondateurs quand leur organisation se développe ?

En effet on peut retrouver cette même démarche dans le monde de la banque et celui de l'aide à la personne mais il existe bien d'autres expériences.

Je prendrai l'exemple du Crédit Mutuel dans le monde de la banque et de l'ADMR³ dans le monde du service à la personne, et à travers leurs évolutions je vais observer l'évolution de leur engagement.

Le Crédit Mutuel a été un mouvement de solidarité bancaire, qu'en est-il actuellement ?

L'ADMR comme le dit son sigle a toujours cherché la solidarité dans le milieu rural et maintenant cherche à se développer en milieu urbain. Pourquoi ?

Le bénévolat JALMALV cherche désespérément un 2^{ème} souffle.

Effectivement, à partir du moment où une cause n'est plus un combat militant mais est reprise, du fait de son intérêt, par la société civile, le mouvement risque d'être dépossédé de sa motivation et ne plus très bien savoir où il en est. Ces associations, fondées par des bénévoles, chercheront éventuellement à se lancer dans d'autres causes pour continuer à justifier la place des militants, des combattants ; sinon ils seront contraints, comme on le verra, de démissionner.

Ou pour dire les choses autrement, c'est justement parce qu'une cause est bonne, qu'elle devient incontournable et que le bénévole et l'esprit fondateur disparaissent. Tout se passe comme si le mouvement bénévole disait aux pouvoirs publics ce qu'il faut faire, qu'il s'agisse du monde de la banque, du monde du service à la personne ou de l'accompagnement des

³ Aide à Domicile en Milieu Rural

patients fragiles ou en fin de vie. Comme si ces mouvements bénévoles étaient, d'une certaine façon le « poil à gratter » d'une société et en soulignaient les manques.

Ainsi ces différents exemples veulent démontrer que ce qui est créé au départ par des militants-bénévoles est ensuite repris par la société, au sens large, pour en faire un métier ; ensuite ce métier va vouloir, pour mettre de la moralité dans sa démarche, développer une charte éthique.

Pourquoi ?

Parce qu'on le voit tous les jours, l'éthique, cela se vend bien, parce que le marché de l'éthique est rentable et qu'il devient incontournable pour toute entreprise en quête d'un peu d'humanité aux yeux de sa clientèle. Il y a quelques années à côté d'une auto à vendre on mettait une jolie fille ; maintenant celle-ci est remplacée par une panoplie de valeurs morales comme la sécurité des enfants ou le respect de l'environnement.

Ne sommes-nous pas aujourd'hui, dans différents domaines, des spectateurs impuissants d'un hold-up de l'engagement éthique par des intérêts de la société civile qui se servent du discours éthique au profit de leur seul intérêt ?

Ainsi comme je l'ai déjà dit, mon projet est d'essayer de voir, à travers trois exemples, si cette hypothèse est juste et s'il est possible, projet ambitieux, de théoriser.

Ma problématique : l'éthique conserve t'elle sa nature éthique quand elle devient un argument commercial ? Pouvons-nous aller jusqu'à dénoncer ce « commerce éthiquable » ou bien faudra t'il l'intégrer dans un mouvement « hégélien » et voir la naissance d'une nouvelle éthique ?

I) LES TROIS AGES DE L'ENGAGEMENT ETHIQUE

On peut tenter de faire un schéma de l'engagement éthique en montrant qu'il existe 3 générations d'entrepreneurs qui ont des profils et des logiques différentes.

Première génération : le militant Fondateur, bénévole.

Il se bat avec passion pour une cause juste à ses yeux qui donne du sens à sa vie. Il lutte ainsi contre l'indifférence, il sent profondément en lui le besoin de le faire comme une obligation, on pourrait parler de vocation ; il sait qu'il a à le faire, que cette intuition est juste. Il y a comme quelque chose de fondamental dans cette obligation.

Selon Hannah Arendt, il y a une réelle importance de la fondation dans laquelle s'enracine l'autorité: l'autorité empêche de tout oser. Si le pouvoir oublie cette origine il se dissout et devient le masque de la violence. Partout où le modèle de l'éducation par l'autorité a été appliqué dans le domaine politique, il a essentiellement servi à couvrir une prétention réelle ou projetée à la domination et a prétendu éduquer alors qu'en réalité il voulait dominer.

A Rome, on peut voir la conviction du caractère social de la fondation (une chose fondée devient une obligation pour toutes les générations futures). Cicéron⁴ l'explique : « En aucun domaine l'excellence humaine n'approche d'aussi près les voies des dieux que dans la fondation de communautés nouvelles et dans la conservation de communautés déjà fondées ».

De son côté St Augustin⁵ justifie l'appel à la fondation : « le siège de l'esprit est dans la mémoire ». On voit à travers ces auteurs l'importance de la fondation et du fondateur qui, par sa mémoire, laissera des traces dans les générations futures. Qu'en feront-elles ?

⁴Cité dans « *La crise de la culture* » Hannah Arendt, Folio, essais 1994

⁵ Idem

Le militant fonctionne dans une logique visionnaire et émotionnelle qui rassemble assez vite d'autres militants autour de lui.

Deuxième génération : le Gestionnaire salarié :

Pour lui les mots clés sont : efficacité, productivité, tableau de bord, réglementation, rentabilité, maîtrise des procédures.

L'association de la première génération s'est agrandie : il faut la structurer, l'organiser. On fait appel à un Gestionnaire dont c'est le métier. Pour lui, il faut être efficace, productif, l'affaire doit être rentable et donc oblige au respect de la réglementation, à une maîtrise des procédures, à la mise en place de tableaux de bord. Le langage n'est plus le même. Le Fondateur risque de devenir un obstacle, il ne se reconnaît plus dans ce monde nouveau. Il peut avoir tendance à se sentir incompetent, écarté, à se rendre compte intuitivement que le mouvement est en train de lui échapper, comme des parents qui observent leurs enfants prendre leur indépendance.

La norme « qualité » prend la place de l'éthique. L'idée va être transformée en métier, avec des diplômes et bien sûr les certifications « ISO ».

Troisième génération : le Développeur

Le Gestionnaire s'essouffle dans le développement de la structure, victime de la concurrence. Le Développeur va chercher à rappeler la figure – la mémoire- des Fondateurs pour créer une plus-value d'image par rapport aux concurrents. On voit apparaître alors le cynisme du Développeur qui se moque de la « cause » mais qui se sert de la caution morale du Fondateur pour apporter la « bonne conscience » là où les affaires n'en ont cure. Mais certains se demanderont ce que cela cache, quel est l'intérêt de celui qui parle ? Cela peut engendrer une mauvaise conscience, on rentre dans le soupçon ? Quel est l'intérêt véritable ?

Alors on peut se poser la question :

L'affichage éthique dans « les affaires » relève t-il réellement de l'éthique ou d'un détournement au profit du marketing et du concept de marque (produit + image) ? On peut voir se développer ce que certains ont appelé le « markétique », nouveau virage du capitalisme moderne. Ce néologisme a été créé pour désigner la tendance dans le commerce d'utiliser

l'éthique pour vendre. Le marketing n'a pas bonne réputation, on l'accuse de manipuler le consommateur, de lui faire de fausses promesses, de créer chez lui des besoins inutiles. Le mariage entre marketing et éthique s'arrête souvent à un terme bien précis : l'hypocrisie.

Il en va ainsi du « commerce » équitable d'Edouard Leclerc dont le père est un ancien séminariste, ou de Bill Gates et la Fondation Microsoft.

Selon un sondage de Roper⁶ mené en 1996, 70% des consommateurs américains tiennent compte de la participation des entreprises à une bonne cause avant de prendre la décision de l'achat d'un produit. Pour rester dans la course et répondre à la demande des consommateurs, les entreprises deviennent donc vertes, bleues ou propres. D'après une autre enquête de Roper réalisée en 2001, entre 65% et 79% des consommateurs estiment que les entreprises ont des obligations de soutien des « bonnes » causes.

Dans son livre « Le capitalisme est-il moral ? », André Comte Sponville⁷ pose cette question :

« Je me demande si ce qu'on appelle ordinairement « éthique d'entreprise » ce n'est pas l'art d'accomplir des actions certes conformément à la morale mais sans aucune valeur morale, puisqu'on vous explique à longueur de séminaire que cette éthique d'entreprise, précisément c'est votre intérêt (disons l'intérêt de l'entreprise), que l'éthique, comme dit l'Essec-IMD⁸, est « source de profit ». Moi je veux bien. Mais si l'éthique est source de profit, qu'est-ce que la morale vient faire là-dedans ? Cela relève du management, cela relève du marketing, cela relève de la gestion, cela ne relève plus de la morale ».

Le marché de l'éthique est à ce point rentable qu'il est devenu un incontournable pour toute entreprise en quête d'un peu d'humanité aux yeux de sa clientèle. Tout récemment, le paroxysme a été atteint : le numéro un mondial de la distribution, Wal-Mart a annoncé qu'il se lançait dans le commerce biologique et équitable

En pratique il est difficile de se positionner publiquement contre des entreprises qui contribuent à la notoriété de valeurs éthiques. Il existe certes

⁶ Cité par Valérie Blanchet-Guillot « *Lemarketing éthiquetté* » 1 /XI/2006

⁷ André Comte- Sponville , « *Le capitalisme est-il moral* » Le livre de poche, n°30571 p.48

⁸ Ecole Supérieure de Commerce, Paris-La Défense

des ONG⁹ pour qui l'engagement ne fait aucun doute, mais leurs parts de marché sont minimes. Il est clair que la prise de conscience des consommateurs a forcé les entreprises à adopter des valeurs ; on ne peut tout de même pas leur reprocher mais au-delà de leur engagement elles doivent néanmoins rester rentables. Le professeur Daniel Clapin-Pépin¹⁰ aurait bien voulu construire une base de données sur internet pour vérifier le parcours de chaque produit mis sur le marché et ainsi faire des choix plus éclairés mais personne ne finance cela, il n'y a bien sûr ni volonté politique ni financière à la faire. Donc en l'absence de contrôle, les entreprises peuvent bien se déclarer équitables, honnêtes voire charitables.

Pour Pierre Bourdieu¹¹, les rapports sont des rapports de pouvoir : il y a une instrumentalisation d'une sous-éthique pour masquer la recherche du pouvoir derrière une cause à laquelle tout le monde souscrit comme s'il y avait une adhésion du cœur avant celle du chéquier.

On pourrait dire avec Eric Fiat que « nos vies humaines ne cessent de se dérouler entre deux mondes, à savoir entre la sphère prosaïque du donnant-donnant et la sphère de la poésie gratuite ». L'homme est incapable d'une véritable gratuité laquelle se rapprocherait de la « grâce ».

Mais il peut y avoir ce que Hegel appelle la « ruse de la raison » qui peut nous faire envisager que cette « éthique » dont on parle et qui n'en est plus vraiment une à notre sens, a peut être un rôle qui nous amènerait à un nouveau souffle dans une « aufhebung » que nous aborderons plus loin.

II) TROIS ILLUSTRATIONS DE CETTE LOGIQUE

1) Evolution du militantisme-bénévole au Crédit Mutuel

a) Première génération :

Le Crédit mutuel tel que nous le connaissons trouve son origine dans le mouvement mutualiste qui apparaît en 1847 en Rhénanie sous l'impulsion de Frédéric-Wilhem Raiffeisen. Le fondateur du Crédit mutuel en

⁹ Organisation Non Gouvernementale

¹⁰ Professeur à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

¹¹ Sociologue

Allemagne est issu d'une famille de petits exploitants agricoles de Rhénanie. Employé très jeune comme journalier, Friedrich Wilhelm se trouve confronté aux difficultés du monde paysan, étranglé par les pratiques usurières. Confronté à la misère agricole de l'époque, il crée en 1847 une association pour le pain. Les investissements de cette association sont financés en empruntant auprès d'une banque à laquelle des garanties sont apportées. En 1849, pour lutter contre l'usure, il crée la société de secours aux agriculteurs impécunieux de Flammersfeld. Les membres garantissent collectivement, par leurs cautions, le capital emprunté à une banque et prêté de nouveau à certains d'entre eux.

En 1845, il est nommé bourgmestre du district de Weyerbusch, où sévit la disette de 1846-1847.

Les convictions chrétiennes de Raiffeisen, autant que sa fonction, l'amènent à construire un fournil coopératif communal. Il devient Bourgmestre du district de Flammersfeld. En 1848, il crée une nouvelle association qui, grâce à l'appui des notables, fait l'acquisition de bétail pour les petits paysans afin de leur éviter de s'endetter en hypothéquant leurs biens. Rapidement, la société devient une caisse de prêts auprès de laquelle les paysans peuvent emprunter à taux bas pour acheter directement leur bétail. Cette caisse fonctionne déjà selon les principes qui seront ceux du Crédit mutuel : responsabilité illimitée des sociétaires, bénévolat des administrateurs, circonscription géographique restreinte, affectation des bénéfices à une réserve impartageable.

Il poursuit cette expérience en créant une association charitable à Heddesdorf, un bourg manufacturier dont il est nommé maire en 1852. Afin de soutenir l'intérêt des emprunteurs, il leur est demandé de devenir membres de l'association.

En 1863, il prend sa retraite de fonctionnaire, puis se lance dans un commerce de vins qui prospère, ce qui lui permet de développer ses initiatives sociales. Progressivement, il passe de la bienfaisance aux solutions coopératives. Après avoir inspiré la création d'une centaine de caisses de crédit mutuel en Allemagne, il organise en 1869 une Caisse centrale de compensation, puis une fédération en 1877. Lorsqu'il décède, en

1888, le "Raiffeisenverband" a commencé à essaimer en Alsace, posant les jalons du Crédit Mutuel en France.

Aujourd'hui, il existe encore des « Raiffeisenbank » en Allemagne, au Luxembourg, en Suisse, en Autriche.

Dès ces premières structures, les bases du Crédit mutuel sont posées :

- une responsabilité illimitée des sociétaires
- un bénévolat des administrateurs
- des crédits accordés uniquement aux sociétaires
- une libre adhésion
- une circonscription géographique restreinte.

b) Deuxième génération:

Le développement économique et réglementaire de cette initiative exige des compétences techniques liées au métier de la banque traditionnelle.

Je m'appuierai sur une étude faite par André Rousseau ¹²et Yann Regnard¹³. Leur travail a consisté à mettre en évidence la coordination entre les différents acteurs : administrateurs bénévoles et professionnels. Pour eux la pratique du bénévolat est une pratique de citoyenneté qui se trouve au centre d'une situation qui permet de poser dans toute sa complexité, la question de la coordination économique par autre chose que l'intérêt et le calcul.

Les auteurs peuvent ainsi esquisser un développement futur de leur réflexion, autour de la responsabilité sociale de l'entreprise en s'appuyant sur les perspectives économiques des conventions ainsi que sur la philosophie politique de Hannah Arendt afin de penser cette question et lui donner une forme. L'administrateur bénévole s'occupe de la politique qui est désignée par les acteurs comme une orientation vers la construction d'un bien commun ainsi que l'évoque l'étymologie de bénévole (benevolentia) non pas celui « qui veut bien » mais celui qui « s'engage » pour le bien.

¹² Chercheur associé, Université de Bretagne Occidentale, France, Labo ICI EA 2652.

¹³ Maître de conférence, Université de Bretagne Occidentale, France, Labo ICI EA 2652.

Assez vite on se rend compte que la relation entre bénévole et salarié est compliquée.

Au départ le bénévole est élu pour sa notoriété qui va lui permettre de « ramener » de la clientèle, mais en pratique il reste souvent en retrait, cherchant un échange avec le salarié pour acquérir une compétence que le plus souvent il n'a pas.

Il y a certes des valeurs communes qui dans un premier temps, semblent rassembler administrateurs et directeurs mais très vite ces derniers se plaignent du manque d'implication des élus. Le Conseil d'Administration rentre souvent dans une routine et une absence de renouvellement de ses membres et dans cette étude la moitié des directeurs salariés déclarent que du mutualisme des fondateurs il ne doit rester que « l'esprit » : « Nous ne sommes pas une ONG, une association humanitaire, une assistance sociale ; qu'on soit humain en interne c'est une chose nécessaire, mais c'est une autre plus contestable de le clamer sur les toits au risque de récupérer tous les clients à problèmes du quartier ».

Cela va poser le problème de la coordination entre bénévoles et salariés posant également la question suivante : quelle serait la différence « mutualiste » pour le client ?

L'enquête montre qu'il y a un glissement des administrateurs qui passent de « représentants et porte parole des sociétaires » à « représentants et informateurs du Crédit Mutuel » au service de l'efficacité commerciale. Comme si le bénévole était condamné à se ranger de fait plutôt du côté des impératifs financiers.

L'administrateur est sollicité pour les dossiers classés douteux par le directeur, faisant appel à sa connaissance des personnes et montrant que tout n'est pas « financier » dans les décisions à prendre. Il sert souvent de « couverture » pour ce type de dossier difficile et c'est ces situations qui permettent de faire du « mutualisme », du moins en façade. Ainsi la présence des administrateurs fait parler « d'entreprise sociale et humaine » ; mais d'autres salariés pensent que le Crédit Mutuel est une banque comme les autres à travers ce qu'elle vend et ses contraintes de gestion.

On aimerait malgré tout que l'esprit mutualiste reste dans le discours officiel de la banque, entraînant une attention aux sociétaires qui n'entrent

pas dans les critères, traitant les emprunteurs en difficulté et maintenant des valeurs de solidarité qui compensent la froideur bancaire.

On aimerait que l'administrateur par sa présence oblige les dirigeants à expliquer, traduire et motiver des choix techniques. Les choix reposeraient sur autre chose que l'intérêt propre de l'administrateur mais également sur l'intérêt des sociétaires; il en résulterait ainsi des dispositifs reconnus par tous comme étant bien fondés, et pourrait, par exemple, participer à la création d'entreprises, à l'aide à l'insertion, au microcrédit.

En pratique cela n'est plus. Le crédit mutuel est devenu en fait une banque comme les autres.

On pourrait dire avec Hannah Arendt¹⁴ qui lorsqu'elle parle de l'action de l'individu dit que c'est « une façon d'être humain parmi les autres » ; pour elle la modernité a détruit cet équilibre entre travail, œuvre et action que l'on peut traduire par : produire pour consommer, créer du durable, agir pour un mode commun. Mais « l'action, la seule activité qui mette directement en rapport les hommes peut nous permettre de reconstituer ce que les hommes par le totalitarisme notamment ont détruit : le sens politique, la conscience de vivre avec les autres et donc un espace commun de relation vraie entre les hommes ».

Il est vrai que l'administrateur bénévole d'une banque coopérative réalise peu de choses, il ne s'inscrit pas dans un processus de production de service. Il crée une vie coopérative ; bien sûr ce n'est pas toujours facile. Cela peut aller vers un but sans doute utopique définit par Hannah Arendt¹⁵ quand elle écrit « le monde d'objet fait de main d'homme...ne devient pour les mortels une patrie dont la stabilité résiste au mouvement toujours changeant de leurs vies et de leurs actions que dans la mesure où il transcende à la fois le pur fonctionnalisme des choses et la pure utilité des objets produit par l'usage ».

Certes le *travail* des administrateurs est plutôt à la marge. L'*œuvre* solide dont ils accompagnent le développement semble leur échapper, leur *action* pourrait passer pour une énigme. Si l'organisation économique valorise le travail et la consommation, ou encore autonomise l'art comme

¹⁴ *La condition de l'homme moderne*

¹⁵ *Idem*

une spécialité, fait des agents un rouage du social, forme d'exercice de la citoyenneté, permet d'enchaîner un passé à un avenir voulu, alors comme dit Paul Ricoeur « le pouvoir existe quand les hommes agissent ensemble, il s'évanouit dès qu'ils se dispersent¹⁶ ».

c) Troisième génération :

En pratique on se rend compte que la place du bénévole est de plus en plus « illusoire » permettant de pouvoir continuer à dire qu'une banque mutualiste reste au plus près des « petits » mais au total c'est une banque comme les autres qui propose les mêmes produits.

Cet esprit « mutualiste » qui disparaît peu à peu au profit des impératifs de la gestion d'une entreprise, et donc des impératifs financiers, est repris en fait par la Fondation du Crédit Mutuel, laquelle s'oriente sur la promotion de la lecture, en lien avec la Fondation de France

Je laisse la parole au président : « En créant en 1992 une Fondation dédiée à la lecture et en la plaçant sous l'égide de la Fondation de France, le Crédit Mutuel, 2ème banque de détail en France, a donné une nouvelle dimension à sa vocation déjà affirmée de banque citoyenne. Fidèle à ses valeurs mutualistes, proche des jeunes, des associations, et plus généralement des préoccupations de tous ses sociétaires et clients, élus et salariés, le Crédit Mutuel a choisi, par le biais de cette Fondation nationale, d'offrir à ceux qui œuvrent pour la promotion de la lecture un soutien financier, mais aussi un outil de conseil et d'information.

Privilégiant les actions de terrain et s'attachant à aider dans la durée les opérations qu'elle mène, la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture a, depuis sa création, initié et soutenu nombre de projets de lecture, qu'ils aient trait à la pédagogie, à la lutte contre l'illettrisme, aux belles lettres ou à la poésie. Pour ce faire, elle travaille en étroite coopération avec les 18 Groupes régionaux qui constituent le Crédit Mutuel. Parce que la dynamique mutualiste s'exprime par l'engagement de tous ses acteurs dans un partenariat vivant pour le développement du groupe et parce que la lecture est un vecteur essentiel de l'accession au savoir, de l'insertion sociale

¹⁶Préface de Paul Ricoeur, *La condition de l'homme moderne*, Hannah Arendt, Calmann-Lévy, Paris

et donc de la liberté et de la responsabilité, la Fondation constitue l'une des formes de la politique de solidarité que poursuit le Crédit Mutuel depuis plus d'un siècle. »¹⁷.

En sponsorisant sa Fondation, la banque investit dans son image de « bonne » banque. On peut penser ici aux travaux de la psychanalyste anglaise Mélanie Klein qui a mis en évidence, dès les premiers mois de la constitution du psychisme du nourrisson, un mécanisme de clivage entre le « bon sein » (celui qui s'offre à la tétée) et le « mauvais sein » (celui qui se refuse ou qui est absent). Ce clivage se généralise ensuite à toute la réalité et fonde la distinction entre le Bien et le Mal. Le concept de « bonne » Banque est efficace sur le plan commercial car elle induit l'idée que, par opposition, les autres sont « mauvaises ».

2) Evolution du militantisme-bénévole à l'ADMR.

a) Première génération :

L'aide familiale rurale est fondée en 1945 par François Romatif et Marie Godinot, tous deux issus du mouvement familial rural. A l'origine l'ADMR, née de l'action sociale, aide toutes les mères de famille, en privilégiant les pauvres, les malades, les isolées.

La première association est créée à Communay en Isère en juillet 1945 L'extension de l'aide à domicile a été très importante puisqu'aujourd'hui elle effectue 70 millions d'heures d'interventions à domicile.

Elle intervient dans quatre grands domaines :

- L'aide à la vie quotidienne
- L'action socio-éducative
- La santé (service de soins à domicile)
- Le développement local

Chaque structure est administrée par un Conseil d'Administration qui comprend des administrateurs bénévoles élus ; ceux-ci forment le premier

¹⁷ Etienne Pfimlin, Président du Crédit Mutuel

collège et ont trois-quarts des sièges, et des administrateurs salariés élus qui eux forment le deuxième collège et ont un quart des sièges.

La participation des salariés au fonctionnement de l'association est un des principes fondateur de l'ADMR. Il est à noter que leur premier colloque national qui date seulement de 2000 était sur le thème : « le bénévolat, une valeur pour l'avenir des services aux personnes », et le deuxième colloque l'année suivante : « le salarié, un professionnel au cœur des services aux personnes ».

Traditionnellement tout le personnel d'encadrement est bénévole. L'idée est basée sur la solidarité en milieu rural. L'origine est la JAC¹⁸ et ce n'est pas anodin pour comprendre les fondements même de l'ADMR et l'investissement de leurs bénévoles. La Jeunesse Agricole Catholique puis Jeunesse Agricole Chrétienne est un mouvement français d'Action Catholique qui fut créé en novembre 1929 par des jeunes et des prêtres, notamment l'abbé Jacques Ferté et Robert Garnier.

La JAC fut fondée sur l'initiative de l'ACJF¹⁹, soutenue notamment par l'Union Catholique de la France Agricole (fondée en 1917). Les fondateurs de la JAC avaient pour but d'évangéliser les campagnes et d'améliorer les conditions de vie des jeunes paysans. En effet à cette époque, même si l'on était en pleine révolution industrielle et que les campagnes en profitaient partiellement, le travail des champs ainsi que les conditions de vie dans le monde rural restaient très durs. Les outils de ces militants sont alors l'Enseignement Agricole par correspondance et l'ACJF existant depuis 1886.

Enfin, il faut noter que comme beaucoup d'associations de jeunesse catholique (comme les scouts), la JAC n'était pas mixte à cette époque. C'est pourquoi la JACF (1933), fondée peu de temps après, poursuivit une action similaire auprès des jeunes filles.

Après la seconde guerre mondiale, sensible à la priorité de l'époque qui était de nourrir le pays (qui subit encore le rationnement), la JAC se mobilise pour l'augmentation de la production agricole française. Elle mise

¹⁸ Jeunesse Agricole Chrétienne

¹⁹ Association Catholique de la Jeunesse Française

alors sur les nouvelles techniques de production (la mécanisation, les engrais et autres progrès).

La JAC permettait aussi aux agriculteurs d'organiser la profession et ce par les organismes de gestion, coopératives, mutuelles et syndicats agricoles... Les jeunes paysans prenaient alors de grandes responsabilités et en 1960 l'écrasante majorité des responsables agricoles français et des élus ruraux est issue de la JACF.

En 1960, les agriculteurs se trouvaient numériquement minoritaires du fait de l'évolution des catégories socio-professionnelles. De nouveaux problèmes étaient à l'ordre du jour : surproduction, exode rural massif, désertification, croissance de l'intérêt accordé au profit... C'était la fin de la JAC qui devait se réorganiser : en 1965, la JAC se fond dans le MRJC (mouvement rural de jeunesse chrétienne) qui voyait le jour.

La première génération des fondateurs de l'ADMR vient de ce mouvement ce qui permet de mieux comprendre leur investissement quasi sacerdotal.

b) deuxième génération :

On peut se demander quels sont les liens entre salariés et bénévoles ? On peut lire sur la publicité faite sur le « triangle d'or » de l'ADMR que la méthode d'intervention mise en place est basée sur l'implication des 3 acteurs formant ce triangle : la personne aidée, le salarié, le bénévole.

Cette relation d'échange favorise, dans le respect de chacun, la création du lien social. Bénévoles et salariés assurent une action complémentaire auprès des personnes qu'ils servent :

Le bénévole intervient par son action d'accompagnement sur le terrain, son sens de l'entraide et de l'écoute, son ouverture à tous les partenaires locaux. Mais aussi « théoriquement » il agit au sein du Conseil d'Administration qui prend les décisions politiques de gestion.

Le salarié par son intervention agit dans sa présence et la relation qu'il noue avec la personne au travers des tâches accomplies.

La personne aidée, enfin, est libre de choisir la prestation qui lui convient.

Mais on peut lire également, « Bénévoles à l'ADMR pour quoi faire ? ».

Cela a-t-il encore un sens aujourd'hui? Un des problèmes souvent mis en avant étant : on n'a plus de bénévoles...

Je suis allée interviewer un administrateur de l'ADMR, Charles de Longeaux, membre actif localement : « Certaines petites associations (3 bénévoles) fonctionnent encore sur le mode du bénévolat, me dit-il, c'était encore le cas de Beaurepaire il y a peu de temps.... Mais le problème est que cette activité est de plus en plus réglementée et soumise à des contraintes administratives. On est alors obligé d'engager une secrétaire administrative salariée qui fera les tâches que les quelques bénévoles restant ne peuvent plus faire faute de temps. Mais ces salariés sont pilotés par les instances fédérales départementales. Les secrétaires administratives n'ont bien sûr pas la possibilité de discuter les orientations départementales. Ce sont des exécutantes qui font les plannings, ce sont elles qui reçoivent les demandes, choisissent la salariée disponible pour intervenir chez la cliente et tranchent sur les problèmes de compétences.

En pratique elles deviennent le maillon incontournable directement sous la coupe des dirigeants départementaux. Elles prennent donc des responsabilités de plus en plus importantes et peu à peu les bénévoles prennent du recul. Il pourrait y avoir un intérêt à cela, me dit Charles de Longeaux, mais l'ADMR n'a jamais été claire là-dessus : la secrétaire ne doit pas devenir responsable mais le bénévole doit rester responsable. Mais de quoi ? Il est vrai aussi que certains bénévoles, dans la mesure où l'ADMR devient une petite entreprise, ne font plus le poids au niveau des compétences de gestion (comptabilité, etc.). De plus les bénévoles qui sont là depuis de nombreuses années, ont une grande résistance au changement et donc une difficulté à respecter les nouveaux cahiers des charges et les nouvelles normes de qualité. Au total la fédération prend de plus en plus de pouvoir ce qui fait que les bénévoles de gestion sont devenus des prête-noms qui avalisent les instances fédérales qui, elles, concentrent le pouvoir.

Les engagements signés par le président, en l'occurrence moi, n'étant pas respectées, je vais donner ma démission ».

On voit bien à travers ce témoignage le conflit et l'amertume que cela entraîne pour ces personnes qui se sont engagées dans ce mouvement.

Il continue en disant : « Ce qui confirme tout cela est la campagne nationale de recrutement de bénévoles qui propose 2 types de bénévolat :

- Organisation
- Relation avec les personnes

Et de fait on ne prend plus que des bénévoles de relation avec les personnes ». Charles poursuit en disant « On pourrait envisager une équipe de professionnels salariés qui ferait le boulot de terrain ; le bénévole se chargerait, lui, de l'animation mais l'ADMR ne veut pas. C'est cette organisation qu'ils ont fait à l'ADPAH²⁰ à Vienne d'autant plus que les associations étant petites, la fédération a le pouvoir sans en avoir les ennuis ; ainsi il n'y a pas de comités d'entreprises, de syndicats, etc... »

En pratique depuis la loi Borloo, on voit que le secteur du service à la personne est devenu un secteur d'activité florissant pour une entreprise privée.

Pour Charles ce n'est pas en soi mauvais, mais ce qui n'est pas bon, c'est le mélange des genres. Il poursuit en disant : « dès qu'on est dans la logique commerciale on n'est plus dans un « boulot » de bénévole, on n'est plus dans l'aide. D'ailleurs la solidarité n'intéresse plus; on n'est plus dans un système égalitaire où par exemple on s'occupe d'une personne âgée parce que cette personne nous a aidés autrefois, ainsi personne ne doit rien à l'autre, ce n'est que de la solidarité. Alors que dans le système marchand on est dans le droit, l'ayant droit, je paie donc j'ai droit... ».

c) Troisième génération :

L'ADMR, une grande Société d'Assurance (AG2R) et une Banque (Crédit Mutuel) ont décidé de nouer un partenariat pour créer et promouvoir une enseigne destinée à développer les services aux personnes.

20

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du plan de développement des services à la personne, annoncé par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, et qui s'est déjà concrétisé par la signature, le 22 novembre dernier, d'une convention nationale entre les grands acteurs du secteur.

L'ADMR (l'Association du service à domicile), l'AG2R-Prévoyance et le Crédit Mutuel mettent en commun leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs réseaux pour proposer une offre plus diversifiée répondant aux besoins et aux attentes de la population. Cette enseigne, qui est opérationnelle, offre l'assurance d'une qualité de service.

Les trois partenaires ont à cœur, à travers la mise en place de cette enseigne de contribuer au développement d'emplois qualifiés et durables et de participer ainsi à la lutte contre le chômage et l'exclusion en France.

N'est-on pas en plein dans cette troisième génération où le cynisme du Développeur récupère la cause et se sert de la caution morale ? Une banque et une société d'assurance ne détournent-elles pas l'éthique des Fondateurs de l'ADMR pour capter ainsi une nouvelle clientèle solvable ? N'est-on pas solidaire d'un hold-up paisible ?

L'ADMR est présente dans toute la France. Elle se veut être le numéro 1 français des réseaux de proximité avec 3.200 associations locales regroupées en Fédérations départementales, une union nationale, 260 000 adhérents dont 110 000 bénévoles actifs, 65 000 salariés et 70 millions d'heures d'intervention à domicile auprès de 425 000 clients-adhérents. Cet organisme a pour vocation d'apporter aux personnes âgées les services à domicile qui leur permettent de rester chez elles et de s'y sentir bien.

Quel est sociétaire du Crédit Mutuel qui ne sera pas heureux de participer au bien-être de la personne âgée, qu'il ne va d'ailleurs pas tarder à devenir, en plaçant ses économies dans cette banque ?

Quel particulier hésitera à devenir client de la Société d'Assurance AG2R pour bénéficier de son partenaire ADMR ?

3. Que deviennent JALMALV et de façon plus générale les soins palliatifs ? (Ou les deux premiers âges des soins palliatifs et les signes du troisième âge).

a) Première génération

Le début des soins palliatifs en France commence dans les années 1975-1980 avec la prise de position de Patrick Verspieren dans le journal *Le Monde* contre l'euthanasie. Il propose les soins palliatifs comme troisième voix. Parmi la communauté médicale, le Pr René Schaerer à Grenoble, crée l'association Jalmalv (Jusqu'à la mort accompagner la vie). À Paris, le Pr Dominique Laplane, le Dr Maurice Abiven, le Pr Jean Kermarec créent l'ASP (Association pour les soins palliatifs). Nous pouvons citer, parmi les pionniers, le Dr Renée Sebag-Lanoë en gériatrie, le Pr Robert Zittoun en hématologie, le Dr Michèle Salamagne en anesthésie et le Dr Marie-Sylvie Richard en pneumologie. Ils organisent la réflexion et développent un enseignement.

Ainsi Jalmalv a pris naissance à Grenoble le 10 janvier 1983 avec un petit nombre de militants autour du professeur Schaerer, fils de pasteur, oncologue au CHU de Grenoble et de Jeanine Pillot, psychologue. Ils se réunissent autour d'une idée forte lancée par Christiane Jomain, cadre de santé en gériatrie : « le mourant est un vivant ». L'association aura pour désignation « Jusqu'à la mort, accompagner la vie » intitulé d'un numéro spécial d'un bulletin d'étude protestante suisse.

Des conférences publiques et des stages de sensibilisation sont mis en route. Le premier bulletin paraît en mai 1985.

Un des premiers buts était d'œuvrer à la création d'unités de soins palliatifs ; un autre était plus orienté vers la formation et le soutien de bénévoles qui s'engagent dans l'accompagnement de malades en fin de vie ou dans l'accompagnement de personnes en deuil. Un troisième but plus sociétal, a pour objectif d'agir, voire de changer les attitudes et les mentalités envers les mourants et les endeuillés.

En 1986, la notion d'accompagnement et de soins palliatifs a été reprise par le Ministère de la Santé comme partie intégrante du travail des soignants. Les institutions vont reprendre à leur compte cette réflexion et se

donner les moyens de progresser dans ce domaine. On peut reprendre à ce niveau la circulaire de Geneviève Laroque d'Aout 1986²¹.

En 1987 a été ouverte à Paris la première Unité de Soins Palliatifs à l'Hôpital intercommunal de la Cité Universitaire, mais chacun pense qu'il y a lieu de développer les Soins Palliatifs là où sont soignés les personnes en fin de vie comme les services de gériatrie ; encore faut-il que ces lieux soient reconnus en soutien et en effectifs ce qui est même encore actuellement, loin d'être le cas.

Les militants de la première heure étaient partis avec des illusions de vouloir dans certaine mesure être dans le Tout²², « répondre à tout , tout dire, tout savoir, être tout pour l'autre, avec l'illusion de la bonne mort, le mythe de la relation privilégiée, les soins palliatifs comme la résolution de la question de l'euthanasie, l'acceptation de la mort bref une illusion de toute puissance et de réparation , de réponse à notre angoisse et notre culpabilité, avec la recherche de trouver pour nous même à travers tout cela un sens à notre propre vie ».

Pour avoir discuté avec certains fondateurs médecins, il y avait aussi en arrière plan la volonté de protester contre cette médecine de plus en plus technique et d'y apporter un peu d'humanité. De plus à cette période le cocktail lytique²³ était assez souvent utilisé et ces mêmes médecins ne voulaient « plus jamais cela ».

b) Deuxième génération

Assez rapidement du fait de l'augmentation du nombre d'associations, il a fallu se structurer en Fédération. La Fédération JALMALV est créée en septembre 1987. En 2006, la Fédération regroupe 77 associations, 43 villes antennes et 3 associations en parrainage.

Devant cette augmentation de la structure, il a fallu s'organiser avec la constitution d'un secrétariat national, la recherche de locaux,

²¹ [Circulaire DGS/3D du 26 août 1986](#) relative à l'organisation des soins et à l'accompagnement des malades en phase terminale. Cette circulaire dite "Laroque" est le texte de référence en Soins Palliatifs. Elle précise ce que sont les soins d'accompagnement de fin de vie, " parfois appelés soins palliatifs " et les modalités essentielles de leur organisation selon la diversité des situations (maladie, vieillesse, accident à domicile ou en Institution).

²² Jeanine PILLOT , Revue JALMALV n° 48

²³ Association de Phénergan, Largactil , Dolosal (servant la plus souvent à abrégé la fin de la vie).

l'engagement de salariés. Tout cela oblige bien sûr à rechercher des financements souvent par le biais de subventions. On n'est plus dans un monde uniquement constitué de bénévoles mais un lieu où se rencontrent salariés et bénévoles car depuis différentes associations ont engagé des salariés notamment en ce qui concerne la coordination des bénévoles.

Bien sûr à la suite de la loi du 9 juin 1999 et du premier plan de développement des Soins Palliatifs, il ne s'agit pas de développer une nouvelle spécialité médicale mais de créer chez les professionnels, dans les institutions de soins et dans la société elle-même une « culture de soins palliatifs » intégrée à l'ensemble des pratiques de soins. Régis Aubry²⁴ parle alors « d'enjeux de santé publique, avec des enjeux éthiques, économiques et citoyens ». Le but du comité national de suivi est de vérifier l'application des textes législatifs et réglementaires concernant les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de la vie²⁵. On rentre bien dans la réglementation, les procédures, et la T2A²⁶ est bien là pour le souligner. Les intérêts financiers vont faire « coter » les patients dans la rubrique soins palliatifs puisque cela rapporte !

Et je ne fais qu'évoquer les enjeux de pouvoir que l'on rencontre dans les colloques, les Sociétés Savantes. La question « ritournelle » perpétuellement soulevée voudrait que les Soins palliatifs deviennent une spécialité, cela permettrait de créer et de pouvoir prétendre à une « chaire » universitaire et un titre de « professeur »... alors que l'idée du Fondateur était de faire souffler le vent des soins palliatifs partout, dans tous les services pour, une fois cette tâche accomplie, disparaître.

Le vent n'est pas fait pour toujours souffler....

²⁴ Chef du département douleur-soins palliatifs au CHU de Besançon. Président du comité national de suivi du développement de soins palliatifs et de l'accompagnement, ministère de la santé, Paris.

²⁵ **Loi n° 99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit d'accès aux soins palliatifs.** Article 1 : « Toute personne dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement ».

Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de soins :

- Démocratie sanitaire
- Droit pour un malade de refus de traitement.

Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 relative au droit des malades et à la fin de la vie :

- Droit, pour un malade de refus de traitement
- Interdit de l'acharnement thérapeutique
- Procédure de décision quand une personne ne peut donner son avis (personne de confiance, ; directives anticipées ; discussion collégiale ; responsabilité médicale).
- Obligation de développer les soins palliatifs dans le champ sanitaire et médico-social.

²⁶ Tarification A l'Activité

c) Troisième génération

On voit à travers ces différents enjeux qu'il ne s'agit plus d'un petit groupe de militants mais d'une modification en profondeur de toute une approche médicale et sociale de la fin de la vie.

Les enjeux utopiques de départ vont-ils perdurer ou être eux aussi, comme on l'a vu dans le domaine de la banque ou de l'aide aux personnes, récupérés par le monde « marchand » - il y a de plus en plus un « marché » de la mort - et politique ?

III ELEMENTS DE DISCUSSION

1) Ma perception de l'éthique

a) L'éthique comme intuition

A la différence de beaucoup d'auteurs pour qui éthique et morale ne sont qu'un seul concept, Paul Ricoeur²⁷ suggère une piste qui me semble féconde : « Je propose de distinguer entre éthique et morale, de réserver le terme d'éthique pour tout le questionnement qui précède l'introduction de l'idée de loi morale, de désigner par morale tout ce qui, dans l'ordre du bien et du mal se rapporte à des lois, des normes, des impératifs ».

Cette discussion est importante dans le cadre de ma recherche car le soupçon que je porte sur la stratégie de ceux que j'appelle les Développeurs concerne bien l'éthique. Leur action n'est pas immorale, elle n'est pas contraire aux lois qui régissent notre pays.

Et pourtant elle choque ma conscience éthique. J'entends par là que la morale se préoccupe du présent tandis que l'éthique parle du Possible ; la morale exprime un jugement, l'éthique esquisse une visée, un projet, un début de réponse non formalisée à une situation nouvelle, un souffle plutôt qu'une parole. En cela, elle touche la région du sacré en l'homme, l'indéterminé qui demande à être pour obéir à l'ordre formulé par le poète Pindare « deviens ce que tu es ». Dans sa nature d'inspiration initiatrice, l'éthique doit rester vivante et imprévisible. Instrumenter l'éthique comme

²⁷ Dictionnaire de la philosophie, article : « l'éthique » p.570- Albin Michel 2000

le font les Développeurs revient à tuer un oiseau, l'empailler et l'accrocher au mur en disant : « regardez l'oiseau ». Non ce n'est pas un oiseau, c'est un cadavre d'oiseau !

C'est ce souffle créateur, puissant et imprécis, qui fédère un groupe d'hommes et de femmes autour du Fondateur.

b) L'éthique, étape fondatrice

Mais le souffle éthique a besoin de s'incarner, de rencontrer la réalité, de se formaliser, d'être mis en mots et débattu pour que le groupe autour du Fondateur puisse s'organiser.

C'est pourquoi on peut évoquer une chaîne de formalisations progressives de l'éthique, suivie par une étape morale (les codes de la vie sociale dans un lieu et un temps déterminés qui identifie à la fois l'idéal à atteindre et la frontière de l'interdit à ne pas franchir) et enfin la rédaction des lois et des réglementations qui sédentarisent les préceptes moraux.

c) L'éthique comme un art

L'éthique en tant qu'intuition créatrice se rapproche de la création artistique, de l'instant où l'artiste se sent inspiré même s'il n'a à cet instant qu'une idée imprécise du résultat de son travail. En cela, il est proche des Fondateurs.

L'éthique en tant qu'argument de vente conçue par les Développeurs me semble à rapprocher de l'esthétique industrielle. L'artiste crée un objet (musical, plastique ou poétique) qui ne sert à rien si ce n'est à incarner l'émergence de la Beauté. Alessandro Baricco exprime bien à sa manière cet instant sur-naturel : « Les œuvres d'art, en étant *plus* que ce qu'elles sont, esquissent peut-être une pratique possible de l'idée de *transcendance* »²⁸. Quand il se plie à l'exigence de l'industriel pour créer une belle fourchette, une beau fauteuil, ou une belle automobile, l'artiste réduit l'art à un moyen, à un argument de vente et perd ainsi la liberté de la beauté gratuite. Ainsi l'éthique industrielle fait perdre à l'artiste son imprévisibilité pour servir des intérêts qui lui sont étrangers.

²⁸ L'âme de Hegel et les vaches du Wisconsin. Alessandro Baricco. P. 38. Coll. Folio. 2004

A ce stade la question posée par ma problématique : « l'éthique garde t'elle sa nature éthique quand elle est utilisée comme argument commercial », ne peut que susciter une réponse négative. L'éthique instrumentée par d'autres intérêts, prisonnière d'une visée utilitariste, perd sa nature de souffle fondateur et mobilisateur, d'intuition fugitive d'un nécessaire possible, d'un plus-être. La réponse est non.

Mais tout est-il perdu ? Ne reste t'il pas quelques traces de ce temps fondateur ? Ma culture médicale m'évoque ici une analogie avec une pathologie bien connue en neurologie : le membre fantôme. Quand un patient est amputé d'un membre, par exemple au niveau du genou, on constate qu'il se plaint de douleurs à la cheville ou au pied. Il a réellement mal à une partie de son corps qui a disparu ! L'explication neurologique est simple : le cerveau a gardé en mémoire le schéma corporel, l'image de cette chair absente et pourtant présente pour lui. La douleur est réelle même si le substrat physiologique n'existe plus. On parle de « mémoire de la douleur ».

L'argument éthique instrumenté par le Développeur n'est-il pas une « éthique fantôme », une forme de réalité qui dépasserait le cynisme du Développeur, une mémoire éthique ?

Mais il faut se poser la question : pourquoi le fantôme d'éthique est-il efficace dans notre mentalité moderne ?

2) Les raisons du succès

a) Le développeur, un nouveau Sophiste ?

L'efficacité sous nos yeux de l'éthique galvaudée m'évoque la figure des Sophistes tant décriés par Platon.

Rappelons que pour Platon, la philosophie est une discipline « pure » dont la finalité est d'élever l'esprit des disciples vers la contemplation des Idées éternelles. Par nature elle ne peut être achetée puisqu'elle est le fruit d'une ascèse intellectuelle et morale pratiquée par une élite. Certes le philosophe peut inspirer l'action d'un dirigeant mais il ne peut tenir lui-même les rênes du pouvoir. Son propre échec dans le conseil auprès d'un dirigeant de son époque le convaincra de la difficulté de mêler la pureté de l'intention philosophique aux contingences de l'action politique. Le

philosophe doit rester une sorte de prêtre de l'esprit au risque de perdre son élan dans sa quête spirituelle.

Face à lui des philosophes professionnels de talent, Protagoras, Gorgias, Hippias, Prodicos, etc... affirment le contraire. Ils dispensent un enseignement payant, souvent fort cher, aux jeunes grecs riches pour leur apprendre le maniement du langage, la rhétorique. Mais pour eux, il ne s'agit pas d'un Art pour accéder à la Connaissance de l'Être, mais d'une technique pour acquérir le pouvoir et la richesse. Ce n'est plus la Vérité qui est recherchée mais l'efficacité.

Platon leur reproche non seulement d'être payés pour leur service mais aussi, au nom de l'efficacité utilitaire, de corrompre parfois la rhétorique en utilisant des subterfuges, des paralogismes²⁹. La parole devient un métier avec ses vedettes mais aussi ses tricheurs.

Aujourd'hui tous les détenteurs du savoir parlé sont les héritiers des Sophistes : avocats, enseignants et peut-être même médecins, utilisant leur savoir en étant rémunérés.

Les Développeurs sont-ils de nouveaux Sophistes, eux qui utilisent l'éthique à des fins de pouvoir ?

En apparence, le rapprochement peut sembler justifié.

En réalité c'est oublier un peu rapidement que les Sophistes étaient des vrais philosophes professionnels et leur œuvre montre qu'ils maîtrisaient parfaitement leur art avec une subtilité et une habileté consommées. On pourrait même penser que leur manipulation du langage est une forme de dérision, et derrière cette dérision il y aurait un respect de l'Être considéré comme absolu et inaccessible, une renonciation à la Connaissance. Il suffit d'écouter quelques instants la pauvreté de la pensée de nos Développeurs, qu'ils s'appellent Bill Gates, Michel Edouard Leclerc, etc... pour éviter l'amalgame.

Nous ne pouvons retenir cette première hypothèse. Le succès de la « sous-éthique » ne repose pas sur la qualité rationnelle de sa rhétorique. Il

²⁹ Un paralogisme est un raisonnement faux qui apparaît comme rigoureux, mais où le locuteur est de bonne foi, contrairement au sophisme pour lequel il y a une volonté de tromper.

faut chercher les clefs de son succès dans les raisons irrationnelles de l'être humain et, pourquoi pas, aller voir du côté du mécanisme de la culpabilité.

b) Le mécanisme de la culpabilité

Les trois exemples de notre travail (la Banque, le service à la personne, les soins palliatifs) ont en commun de s'adresser à des cibles privilégiées à qui on pourrait dire dans des messages implicites :

N'avez-vous pas honte d'être solvables et socialement insérés alors que d'autres sont isolés, impécunieux et ont des difficultés pour lire ? (message subliminal du Crédit Mutuel).

N'avez-vous pas honte d'être confortablement installés chez vous alors que d'autres sont indigents et dépendants ? (ADMR)

N'avez-vous pas honte d'être en bonne santé alors que d'autres sont en train de mourir ? (soins palliatifs). On peut sentir que la culpabilité n'est jamais bien loin chez le bien portant (qui aimerait occulter l'idée de la mort) mais aussi chez le soignant qui cherche à « réparer » à travers son malade le « tragique » de la vie et par là même celui de la mort. Les travaux du psychanalyste anglais Mickael Balint ont mis en valeur cette dimension du métier de soignant.

N'avez-vous pas honte d'avoir un caddy plein alors que des indiens producteurs de café meurent de faim ? (commerce équitable).

Comment expliquer cette sensibilité de la clientèle aisée à ce sentiment de culpabilité ?

Une explication intéressante nous est proposée par Frédéric Nietzsche. Sa généalogie de la morale, même si historiquement elle peut être contestée par des historiens, a le mérite de proposer une interprétation du Sens de l'histoire.

Au « commencement » le maître dirige les esclaves. Son autorité, fondée sur son intelligence et sa maîtrise technique, n'est pas contestée car les besoins des esclaves sont satisfaits. Mais peu à peu cette intelligence s'émousse. L'idée de démocratie apparaît : si le maître n'est plus nécessaire, pourquoi ne pas prendre sa place et s'appropriier ses privilèges ? Pour affaiblir le pouvoir du Maître, les esclaves vont distiller dans son esprit le venin du doute. « D'où tiens-tu ta puissance ? Qui te l'a transmise ? A qui la

dois-tu ? D'où vient cette dette ? ». L'idée d'un créancier est peut-être, nous dit Nietzsche, à l'origine de la figure d'un Dieu tout puissant qui demande des comptes. Nietzsche appuie son raisonnement sur le double sens du mot allemand Schuld qui signifie à la fois dette et faute. La mauvaise conscience apparaît dans l'esprit du Maître, l'affaiblit dans ses convictions et son action. Le terrain est prêt pour l'apparition de la démocratie inintelligente, source de tous les maux de l'Occident.

La thèse de Nietzsche s'applique bien à la clientèle des privilégiés dont nous parlons, figure moderne des Maîtres anciens. L'idée d'être « nantis », c'est à dire garant, implique le devoir de rendre. Ainsi acheter permet inconsciemment de se r-acheter.

Mais pour être efficace le mécanisme de la mauvaise conscience ne peut être porté par un mode de communication rationnel fondé sur des arguments.

c) La communication par l'image

Alimenté par le mécanisme de la culpabilité, le sentiment de pitié est devenu aujourd'hui le moteur des média de masse. « Le poids des mots, le choc des photos ». En fait peu de mots et surtout beaucoup de photos. Tremblements de terre, incendies, attentats, accidents mortels, etc. sont offerts à la sensibilité du client-lecteur. Les débats des intellectuels ne font plus recette dans les journaux ; on préfère le spectacle du malheur qui alimente le trouble dans l'esprit du lecteur et l'admiration pour les métiers humanitaires. La rhétorique a disparu des média pour faire place à la catharsis de bazar ! On se rappelle les images avec les messages infra liminaires de ces petits feuilletons des séries télévisions sur de grandes questions comme l'euthanasie... Ainsi l'éthique n'est plus une réflexion ardue et subtile pour questionner le sens de la place et de l'action de l'homme dans le monde, c'est un argument pour organiser des quêtes dans les rues ou attirer des dons (défiscalisés par l'Etat) vers des fondations privées.

Sommes-nous condamnés à assister impuissants, à la dégradation du questionnement éthique ? Ou bien l'histoire peut-elle avoir un sens qui rende compte de ce phénomène ?

Notre réflexion nous a donc amené ici à nous interroger avec Nietzsche sur le sens de l'histoire mais pour aller plus loin, nous devons interpellé G.W.F.Hegel.

3) La vision hégélienne

Si on pose le postulat que l'histoire peut avoir un sens, la figure incontournable du philosophe Hegel apparaît. Nous procéderons au moyen de citations, à une réduction de son ouvrage : « La Raison dans l'Histoire, Introduction à la Philosophie de l'Histoire »³⁰.

Pour Hegel, Dieu (appelé aussi l'Esprit ou la Raison) s'est extériorisé dans la nature et est devenu prisonnier de la matière (donc de lui-même) ; il doit lutter contre lui-même pour accéder peu à peu à la conscience de soi et à la liberté.

Le temps pendant lequel l'Esprit prend peu à peu le pas sur la matière, où la liberté de la Raison s'affirme contre la pesanteur immobile de la matière, s'appelle l'Histoire (c'est-à-dire le temps).

L'histoire universelle n'est que la manifestation de cette Raison unique...

De l'étude de l'histoire universelle a résulté et doit résulter que tout s'y est passé rationnellement, qu'elle a été la marche rationnelle et nécessaire de l'Esprit du monde (Weltgeist), Esprit qui constitue la substance de l'histoire, qui est toujours identique à lui-même et qui explicite son être unique dans la vie de l'univers (p.49).

Le but de l'Esprit est clair : spiritualiser la Totalité :

Son but est de se connaître et il n'aspire qu'à connaître lui-même ce qu'il est en soi et pour soi : à se manifester dans le monde sensible tel qu'il est vraiment pour soi, à produire un monde spirituel qui soit adéquat à son concept à accomplir et réaliser sa vérité , à produire une religion, un Etat qui correspondent à son concept, en sorte qu'il soit en vérité soi-même ou l'idée de soi-même,

³⁰ [Collection 10/18, 1965.](#)

car l'Idée est la réalité...de même le germe porte en lui la nature entière de l'arbre ainsi que le goût et la forme des fruits, de même les premières traces de l'Esprit contiennent virtuellement toute l'histoire (p.82).

L'Esprit ne peut trouver la paix, il ne peut s'occuper de rien avant de connaître ce qu'il est.

Son but est de parvenir à la conscience de lui-même ou ce qui revient au même, de rendre le monde adéquat à lui-même (p.96).

Le mouvement de l'esprit se fait par changements successifs :

L'être de l'Esprit n'est pas existence en repos, mais activité pure. Son être est le processus absolu. Ce processus, médiation de lui-même et par lui-même (et non par un autre), implique que l'Esprit se différencie en Moments (Momente) distincts, se livre au mouvement et au changement et se laisse déterminer de diverses façons. Ce processus est aussi, essentiellement, un processus graduel, et l'histoire universelle est la manifestation du processus divin, de la marche graduelle par laquelle l'Esprit connaît et réalise sa vérité. Tout ce qui est historique est une étape de la connaissance de soi (p.97).

Cette opposition créatrice de l'Être contre lui-même (c'est-à-dire contre sa partie non encore éveillée, sa contrariété que Hegel appelle « le Négatif ») est une lutte perpétuelle.

Dans les changements, « l'Esprit ...se dresse contre lui-même, consume la forme qu'il s'était donnée et s'élève à une forme nouvelle.. Son rajeunissement... est une purification et transformation de lui-même.

Chaque création dans laquelle il (l'Esprit) avait trouvé sa jouissance s'oppose de nouveau à lui comme une nouvelle matière qui exige d'être œuvrée. Ce qui était son œuvre devient ainsi matériau que son travail doit transformer en une œuvre nouvelle (p.54).

Cette dynamique de la construction de la Raison par elle-même se réalise selon un Plan qui se répète en s'adaptant à chacun de ses engagements.

La première étape en tant qu'étape de l'immédiateté coïncide avec l'état où l'esprit est enfoncé dans la naturalité et n'existe qu'en tant que singularité non libre (un seul est libre).

La deuxième étape est celle où l'Esprit sort de ce premier état et arrive à la conscience de sa liberté. Mais ce premier arrachement est imparfait (quelques-uns sont libres) car il provient de la naturalité médiate, se rapporte à celle-ci et est encore affecté comme par l'un de ces moments.

La troisième étape est l'élévation de cette liberté encore particulière à la pure universalité (l'homme est libre en tant qu'homme), à la conscience de soi et au sentiment de soi de l'essence de la spiritualité « Geistigkeit » (p.185).

La première étape a ceci d'intéressant – surtout dans le contexte de ce mémoire- qu'elle fait apparaître un personnage (que j'appelle le « Fondateur » et que Hegel nomme « le Héros ») qui provoque le passage de l'immédiateté de la matière à la médiation de l'Esprit.

Ce sont les grands hommes historiques qui saisissent cet universel supérieur et font de lui leur but ; ce sont eux qui réalisent ce but qui correspond au concept supérieur de l'Esprit. C'est pourquoi on doit les nommer des héros (p.120).

Les individus historiques sont ceux qui ont voulu et accompli non une chose imaginée et présumée, mais une chose juste et nécessaire et qu'ils l'ont compris parce qu'ils ont reçu intérieurement la révélation de ce qui est nécessaire et appartient réellement aux possibilités du temps.

L'universel qu'ils ont accompli, ils l'ont puisé en eux-mêmes ; mais ils ne l'ont pas inventé, il existait de toute éternité, mais il a été réalisé par eux et il est honoré en eux.

Les individus historiques sont ceux qui ont dit les premiers ce que les hommes veulent (p.121).

Le rôle du héros, sa mission, est de faire apparaître la pensée qui sera ensuite développée par des philosophes qui incarneront la raison se pensant elle-même en tant que Raison. Quand tous les philosophes seront unanimes

pour formuler la même conception de l'Être, le but ultime de la Raison sera atteint comme Vérité exprimant l'adéquation entre le Concept et l'objet.

La forme la plus pure sous laquelle l'Idée se manifeste, est la pensée humaine (p.74).

La pensée doit prendre conscience de cette finalité de la Raison (p.41).

La *pensée* dont il est question ici désigne plus qu'une simple formulation langagière ; elle implique l'expression d'un mouvement, d'un Désir inconscient : « C'est chez Hegel que le premier *je pense* de Descartes devient le *je désire* dont naîtra finalement le *je désire philosopher* qui révélera, en se satisfaisant, l'être vrai du désir primordial »³¹.

Si l'histoire est nécessairement conduite vers le Progrès, c'est-à-dire le jaillissement de la liberté de l'Esprit, le spectateur non-philosophe peut s'étonner d'observer dans l'histoire le rôle de personnages troubles, guidés par leur seul intérêt égoïste, qui semblent freiner le Progrès de la Raison. En fait, ils sont utiles et nécessaires pour faire émerger l'Esprit. On dirait aujourd'hui qu'ils sont manipulés par l'Esprit. C'est ce que Hegel appelle « les ruses de la Raison ».

En ce qui concerne la morale des passions, il est évident qu'elles n'aspirent qu'à leur propre intérêt. De ce côté-ci, elles apparaissent comme égoïste et mauvaise...

L'intérêt peut être tout à fait particulier mais il ne s'ensuit pas qu'il soit opposé à l'Universel. L'Universel doit se réaliser par le particulier (p.107).

L'histoire des civilisations montre que l'Esprit s'incarne successivement dans des peuples pour développer un caractère particulier de son identité ; c'est la mission de ces peuples.

Le devoir suprême, l'essence de l'Esprit, est de se connaître et de se réaliser. C'est ce qu'il accomplit dans l'histoire, il se produit sous certaines formes déterminées, et ces formes sont les peuples historiques. Chacun de ces peuples exprime une étape, désigne une époque de l'histoire universelle ; plus profondément, ces peuples

³¹ Manuscrit d'Alexandre Kojève de 1996, cité par dans « Jacques LACAN » d'Elisabeth Roudinesco, p. 148. Fayard, 1993

incarnent les principes que l'Esprit a trouvé en lui et qu'il a dû réaliser dans le monde (p.97).

L'apogée du développement de l'Esprit dans l'histoire humaine s'incarne dans la constitution de l'Etat dans sa forme aboutie.

Cet élément essentiel où la volonté subjective et l'Universel s'unissent, est le tout éthique et l'Etat dont il est la figure concrète. Dans la mesure où l'individu porte en soi la connaissance, la foi et la volonté de l'Universel, l'Etat est la réalité où il trouve sa liberté et la jouissance de sa liberté (p.135).

C'est seulement dans l'Etat que l'homme a une existence conforme à la Raison . Le but de toute éducation est que l'individu cesse d'être quelque chose de purement subjectif et qu'il s'objective dans l'Etat (p.136).

Quelques commentaires personnels inspirés par la lecture de cet ouvrage :

- 1) Si on considère, comme je le fais, l'Ethique comme une intuition en acte, qu'un « possible » est à notre portée, qu'un souffle peut guider un individu à s'engager dans une action qui le dépasse, la vision hégélienne de la place de l'homme dans la société a un certain retentissement avec ma démarche personnelle.
- 2) Le concept de « héros » m'a semblé cohérent avec les Fondateurs que j'ai pu étudier ou rencontrer dans le cadre de cette recherche. Bien sûr, ce ne sont pas des personnages historiques comme Alexandre, César ou Napoléon. Pourtant chacun à leur place, ils ont fait avancer une cause humanitaire. Même si cette cause est récupérée par d'autres intérêts, leur souffle n'est pas éteint. Cette première étape désigne la naissance de la Raison, le « moment » initial où elle pose les fondements de ce qui doit être.
- 3) « La ruse de la Raison », pour la troisième étape me fait évoquer l'hypothèse que la déchéance de l'éthique actuelle est peut-être le dernier « moment » (au sens hégélien), en train de provoquer un sursaut, une « Aufhebung », une régénérescence d'une nouvelle éthique. La passion de l'argent du Développeur est peut être une « ruse de la

Raison » pour parvenir à une nouvelle forme de questionnement éthique, un virage dont nous sommes aujourd'hui les témoins. Peut-être faut-il tuer la rhétorique grecque pour inventer un nouveau langage comme il faut tuer symboliquement le père pour devenir adulte sans pour autant oublier ses origines.

- 4) La « mission » d'un peuple a pour moi une certaine résonance. Si l'éthique est née de la philosophie occidentale antique, c'est peut-être dans le creuset de cette même philosophie que la solution doit être trouvée.
- 5) Enfin, l'Etat idéal rêvé par Hegel est présent dans chacun des exemples que j'ai étudiés. La Fondation pour la lecture du Crédit Mutuel épouse une des fonctions régaliennes de l'Etat : l'éducation. L'ADMR est « récupérée » aujourd'hui par des intérêts privés (Banque et Assurance) mais au-delà, c'est l'Etat par la loi Borloo, qui en fait un enjeu de société. Enfin les soins palliatifs qui, il y a peu, étaient encore confinés dans le domaine associatif, deviennent aujourd'hui l'objet de débats parlementaires ; on peut penser aux auditions actuelles de Jean Léonetti, sur l'évaluation des droits des malades et de la fin de vie et des lois pour les réglementer et les développer. On est encore loin du « tout éthique » dont parle Hegel mais pourquoi ne pas agir dans ce sens ?

4) La place aujourd'hui du Philosophe

a) Le philosophe complice ?

Le silence assourdissant de la profession philosophique devant le détournement du vocabulaire éthique pose question.

Est-ce par aveuglement ? Par méconnaissance ? Je ne crois pas car l'acuité traditionnelle du questionnement philosophique a toujours été le témoin des mouvements de notre société.

Est-ce par complicité ? La présence rémunérée des philosophes dans les congrès professionnels du CAC³² 40 ou sur les chaînes de télévision pourrait faire penser que l'éthique de bazar est devenue un fonds de

³² Le CAC 40, qui prend son nom du système de *Cotation Assistée en Continu*, est le principal indice boursier sur la place de Paris. Créé par la Compagnie des agents de change, il est déterminé à partir des cours de quarante actions cotées en continu sur le premier

commerce plus rentable que les lycées ou les pauvres universités. Ces philosophes sont-ils manipulés au prix de leur silence sur la duplicité des grands intérêts ? La voix dérangeante de Pierre Bourdieu s'est éteinte et ses fils spirituels semblent silencieux. Pour ma part je crois que les philosophes contemporains ne se sont pas encore exprimés. Non pas parce qu'ils n'ont rien à dire mais parce qu'ils n'ont pas encore trouvé le mode d'expression approprié. Les médias ne peuvent rendre compte d'une pensée subtile : leur mode d'expression les pousse à grossir le trait, forcer les arguments et à mettre en scène des polémiques. Paul Ricœur n'a jamais été une bête de scène ! Quand l'émotionnel prend le pas sur le rationnel, quand la formule spectaculaire remplace l'argumentation structurée, le philosophe ressemble à l'albatros de Baudelaire incompréhensible pour le sens commun quand il s'exprime dans la presse, lumineux mais inaccessible quand il prend son envol.

Les récents débats sur l'euthanasie sont une illustration de ce problème de communication. Les représentants des deux thèses qui se connaissent bien et échangent régulièrement au sein de groupes de travail dans le plus grand respect sont jetés en pâture par les médias dans des débats où la polémique est orchestrée à outrance au détriment d'une réflexion sérieuse. L'éthique ne se prête pas aux gros titres des journaux, ce n'est pas un match où on désigne un gagnant et un perdant. Faut-il pour autant abandonner tout espoir qu'une réflexion éthique empreinte de délicatesse nourrisse les conversations de nos concitoyens ? Faut-il rester dans la posture actuelle où la philosophie est un art réservé à une minorité ? Je ne le crois pas ; je crois que la question éthique est inhérente à la condition humaine et c'est le devoir des intellectuels de la rendre sensible à tout citoyen ; mais il y a là un vrai chantier pour les philosophes professionnels appelés à inventer un nouveau langage sans perdre leur identité.

b) Pour quelle stratégie ?

market parmi les cent sociétés dont les échanges sont les plus abondants sur Euronext Paris qui fait partie d'Euronext, la première bourse européenne. Ces actions, représentatives des différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité.

Au delà de la difficulté de communiquer un questionnement philosophique authentique, se pose la question : comment réagir face au délitement de l'éthique par le financier ou le politique ? Devant quel choix sommes-nous confrontés ?

J'en vois au moins deux :

- le dévoilement et la défense
- le dépassement

La stratégie du dévoilement/défense semble de prime abord la plus rapide et la plus simple ; il s'agirait pour les philosophes de dévoiler la supercherie, de dire haut et fort que les arguments dits éthiques dans les grandes surfaces commerciales, les Banques et les ministères ne sont que des appâts pour manipuler l'opinion. On est là dans « la philosophie du soupçon », cette médecine de l'opinion qui ose dire : « le roi est nu ». Après avoir montré du doigt et jugé les faussaires de l'éthique, la Haute Cour philosophique se devrait de redonner le cap de la vraie éthique, celle des philosophes grecs pour qui ontologie et action étaient indissociablement liées. On se souvient du jeu de mot d'Aristote³³ associant l'éthos à l'èthos, la conduite humaine et la place de l'homme dans l'Univers³⁴.

Dans une perspective hégélienne, nous dirons que la fausse éthique est un négatif, l'objet d'un long combat à entreprendre et dont l'issue, dans quelques générations sera la naissance du « tout éthique » dont parle Hegel. Nous sommes à l'orée de ce retournement, certaines associations de consommateurs commencent à formuler des doutes sur l'intention morale de nos dirigeants³⁵. Qui, parmi les philosophes, osera le premier prendre la posture du procureur ?

Cette posture a déjà été posée avec succès dans un domaine proche, la psychanalyse. Cette discipline a d'abord été une technique de soins pour des malades présentant des symptômes névrotiques. Dans les années soixante, certains psychanalystes ont été appelés par des entreprises américaines en tant qu'experts du psychisme humain pour améliorer les mécanismes

³³Ethique à Nicomaque,

³⁴ Guy Llorca , *Du raisonnement médical à l'éthique en médecine*, Med-Line Editions, mars 2003

³⁵ Marcel Castaing : « L'altruisme nouveau de nos dirigeants n'est-il pas le paravent d'autres intérêts moins avouables ? »
Le Monde 24.06.2006

publicitaires et accroître les ventes. Fallait-il appeler Psychanalyse l'application des découvertes de Freud au marketing ? L'Association Américaine de Psychanalyse a tranché. La réponse est non, la psychanalyse est une discipline clinique et doit le rester.

Aujourd'hui les professionnels de la philosophie pourraient adopter une posture identique et afficher une frontière à l'emploi du mot éthique.

Mais ces mêmes professionnels de la philosophie pourraient faire une autre analyse à savoir affirmer que nous ne sommes plus dans le deuxième moment, celui de l'opposition à la négativité, mais que nous sommes déjà engagés dans l'aube du troisième moment, celui de l'Aufhebung, le dépassement. La création d'une nouvelle éthique généralisée intégrera l'éthique des philosophes grecs mais sera perceptible par tout sujet humain. Le grand public est-il mûr pour suivre les intellectuels sur cette voie ? N'est-ce pas une utopie ?

L'accueil du grand public au film de l'ancien candidat à la Maison Blanche Al Gore peut être interprété dans ce sens. L'ouvrage de Hans Jonas « Le principe Responsabilité » posait les mêmes questions en 1979 mais n'a pas suscité de réaction populaire. Aujourd'hui la cause écologique pose la question brutale de la survie de la planète non pas de façon théorique mais avec des images fortes sources d'émotions partagées. « Mes enfants seront-ils encore dans vingt ans les habitants de cette terre ? Ma manière de vivre n'est-elle pas en train de détruire l'éthos, c'est-à-dire l'habitat de mes enfants? ».

On voit là que l'éthique commence à prendre sa place dans le quotidien de l'homme moderne. La formulation de la question ontologique « qu'est-ce que ça veut dire qu'être là ? » a changé mais elle reste l'héritière de la remarque d'Héraclite: « les dieux sont aussi dans la cuisine ».

Je pense aujourd'hui que le questionnement écologique sur la survie de l'humanité à court terme pourrait être un chemin « grand public » pour reformuler de façon populaire la question de « l'être au monde » et s'approcher du « tout éthique » dont rêvait Hegel, à savoir le moment où tous les hommes sur terre verbaliseront la même requête dans le cadre d'une représentation mondiale des Etats.

Sommes-nous aujourd'hui, pour reprendre l'image de Hegel, à la tombée de la nuit, le moment où la chouette de Minerve prend son envol ?

C'est en tous cas ce que je souhaite pour l'avenir du mouvement des soins palliatifs.

CONCLUSION

Le sujet de ce mémoire m'a conduit à observer trois situations de type éthique dans trois domaines différents : la Banque, le Service à la Personne, et la Santé. Dans chacune de ces situations, j'ai pu faire apparaître l'émergence successive de trois types de management que j'ai nommés : le Fondateur, le Gestionnaire et le Développeur.

Cette observation est-elle fortuite car liée à trois situations aléatoires ou bien sommes-nous en présence d'une série qui mettrait en évidence une forme de loi sociologique rendant compte de l'évolution des hommes en matière d' « Ethique appliquée ».

Pour répondre à cette question il faudrait pouvoir examiner un nombre plus important d'innovations sociales pour affirmer qu'une même logique se développe systématiquement au sein de chacune sans que chacun des trois types de management ne prenne conscience qu'il est « manipulé » par cette logique interne. Est-ce que tout progrès social fait apparaître une première génération de Fondateurs militants qui laisse la place à des Ingénieurs rigoureux (le Gestionnaire) pour enfin donner la parole à des manipulateurs de la conscience morale (le Développeur) ? Sommes-nous les observateurs d'une nouvelle forme d'économie fondée non plus sur l'offre et la demande de biens et de services mais sur une offre de Sens, d'un Sens dévoyé, pour répondre à la mauvaise conscience des nantis, orphelins de sens depuis la disparition des grandes certitudes (religieuses, politiques...).

Quand on examine le fonctionnement des grandes Organisations Humanitaires ou des grandes Fondations privées issues des marchés boursiers, œuvrant contre la guerre, la concurrence inéquitable, contre la faim et le malheur des enfants, on ne peut pas ne pas se poser la question : qu'est-ce que ça cache ?

L'observation de ces trois situations m'a menée à poser l'hypothèse d'une explication par le concept de « mauvaise conscience » proposé par Nietzsche. Volontairement je n'ai pas fait ici appel aux analyses, pourtant pertinentes, de Freud concernant le mécanisme de la culpabilité car elles

relèvent de l'observation clinique. Le schéma nietzchéen me semble plus adapté à l'approche d'un imaginaire collectif.

Au-delà de la recherche d'un imaginaire analysé, j'ai cherché une formulation philosophique pour m'interroger sur la signification des trois générations successives de management : « L'Ethique conserve t'elle sa nature éthique quand elle devient un argument commercial ? »

Ma première réponse est non. L'Ethique est, par nature, gratuite ; sa finalité ultime échappe à ses promoteurs. Elle meurt quand elle devient un moyen. L'argument éthique au profit d'une cause, même excellente (qu'elle soit commercial, humanitaire, politique, etc...) est un leurre que le philosophe se doit de dénoncer.

Ma deuxième réponse est plus nuancée car un des intervenants de cette formation m'a suggéré de m'intéresser au philosophe Hegel et à sa conception de l'Histoire. Cette approche, non plus figée, comme je l'avais jusque là, mais coulée dans un mouvement dialectique permanent, ainsi que le suggérait déjà le philosophe Héraclite, m'a conduit à reformuler ma problématique : Est-ce que la dégradation de l'Ethique en argument commercial ne serait pas un « moment » nécessaire ?

Hegel ne pourrait-il pas nous suggérer que le Fondateur est le moment de l'en-soi qui s'extériorise, qui prend conscience de la nécessité interne qu'il porte à agir dans le concret (au sens étymologique et hégélien de « ce qui se développe »). Mais le fondateur se heurte aux exigences organisationnelles du Gestionnaire ; la lutte du pour-soi dans « le négatif » est douloureuse car la cause éthique du Fondateur semble avoir disparue. Mais, troisième étape, la résolution dialectique passe par le Développeur qui de façon hypocrite va se servir de l'éthique pour assouvir les fins de son entreprise (les passions, dirait Hegel) ; mais qui en réalité (car le réel est rationnel, nous rappelle Hegel dans la préface de la Philosophie du Droit), est victime d'une « Ruse de la Raison » pour faire jaillir (Aufheben) l'exigence d'une nouvelle éthique où tous les esprits humains taraudés par la question de leur survie, exprimeront ensemble au sein de l'ONU (forme moderne de l'Etat hégélien) la prise de conscience de la Raison par elle-même, l'adéquation du concept et de l'objet.

Au terme de ce mémoire, j'ai conscience du caractère inachevé de mes observations qui mériteraient une approche plus rigoureuse tant sur le plan méthodologique que sur le plan documentaire. Il m'a cependant permis de faire l'expérience de la pensée et d'en percevoir les limites.

BIBLIOGRAPHIE

1. G.W.F. Hegel, *La Raison dans l'Histoire*, Le monde en 10/18, 1965.
2. Dominique Folscheid, *La philosophie allemande*, PUF, Collection Premier Cycle, 1993.

ANNEXES

Si la prise de conscience de la notion de soins palliatifs a été tardive en France, elle est l'objet de beaucoup d'attention, voire de débats en particulier au sujet de l'euthanasie qui ont conduit l'Assemblée Nationale au vote de la loi du 22 Avril 2005, dite Loi Léonetti.

Rappelons d'emblée que cette loi a été votée dans un contexte de grande agitation médiatique liée au militantisme en faveur de l'euthanasie.

Trois grandes étapes vont donner à notre pays un ensemble réglementaire cohérent permettant de bien situer les soins palliatifs :

- A. Les textes du début de la prise de conscience par l'opinion – et le législateur – de la notion de soins palliatifs vers 1970 et les premiers textes en 1984.
- B. La loi du 9 juin 1999 et son décret d'application assurant à tout malade qui le nécessite le droit aux soins palliatifs. La circulaire du 19/02/2002 précisera les détails de ces applications.
- C. La loi du 22 Avril 2005 (dite Loi Léonetti) et son décret d'application du 06/02/2006.

A. Textes du début de la prise de conscience de la notion de soins palliatifs:

En France le début de la réflexion sur les soins palliatifs se situe autour de 1970. Y ont contribué des médecins, des infirmières, des psychologues, des psychanalystes. La démarche est officialisée par la circulaire, dite "Laroque", du 26 août 1986 relative à l'organisation des soins et à l'accompagnement des malades en phase terminale. En 1993, le docteur Henri Delbecq présente un rapport réalisé à la demande du Ministère de la Santé et de l'action humanitaire. Ce rapport fait le point sur le développement des soins palliatifs et sur la mise en application de la circulaire de 1986.

En fait, c'est à partir de décembre 1984, que des mesures sont prises par les pouvoirs publics pour développer la lutte contre la douleur : le rapport du sénateur Lucien Neuwirth dresse le constat des déficits du service de santé français dans ce domaine.

Ces dispositions vont permettre d'introduire peu à peu dans les textes officiels, concernant les soins dispensés en établissement hospitalier, les actes et devoirs professionnels et les formations soignantes, le concept - et les missions - de soins palliatifs et de lutte contre la douleur, concepts intimement liés.

- **Rapport du groupe de travail "Aide aux mourants" n° 6/32bis de 1986** : En février 1985, le ministre de la Santé, Edmond Hervé confie à **Geneviève Laroque**, la création d'un groupe pluridisciplinaire d'experts pour l'étude des conditions de la fin de vie, afin de proposer des mesures concrètes destinées à améliorer l'accompagnement des mourants. Ce rapport est le préliminaire à la circulaire dite "Laroque".

- **Circulaire DGS/3D du 26 août 1986** relative à l'organisation des soins et à l'accompagnement des malades en phase terminale. Cette circulaire dite "Laroque" est le texte de référence en Soins Palliatifs. Elle précise ce que sont les soins d'accompagnement de fin de vie, " parfois appelés soins palliatifs " et les modalités essentielles de leur organisation selon la diversité des situations (maladie, vieillesse, accident à domicile ou en Institution).

- **Art. L. 711-4 du Code de la santé publique (Livre VII)(Loi 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière, Titre 1er, Art. 2) :**

Les Etablissements publics de Santé et les Etablissements de Santé privés qui répondent aux conditions fixées aux art. L.715-6 et L 715-10 dispensent aux patients les soins préventifs, curatifs et palliatifs que requiert leur état et veillent à la continuité de ces soins, à l'issue de leur admission ou de leur hébergement.

- **Décret 93-345 du 15 mars 1993** relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

Les soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs sont de nature technique, relationnelle et éducative. Ils ont pour objet, notamment, de prévenir et évaluer la souffrance et la détresse

des personnes et de participer à leur soulagement et d'accompagner les patients en fin de vie et si besoin, leur entourage.

- **Circulaire DGS/DH 95-22 du 6 mai 1995** relative aux droits des patients hospitalisés et comportant une Charte du patient hospitalisé. La Charte du patient hospitalisé rappelle notamment que :

- Les Etablissements de Santé dispensent des soins **préventifs, curatifs ou palliatifs selon l'état du patient;**

- La dimension douloureuse, physique et psychologique des patients et le soulagement de la souffrance doivent être une préoccupation constante de tous les intervenants ;

- Les personnes parvenues au terme de leur existence reçoivent des soins d'accompagnement qui répondent à leurs besoins spécifiques.

- **Circulaire DGES-GGS 95-15** du 9 mai 1995 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de la Santé relative aux enseignements du 1er et 2ème cycles des études médicales.

En plus de la Gérontologie, sont ajoutés à la liste des enseignements obligatoires, les Soins Palliatifs, ainsi que le traitement de la douleur. Ils devront faire l'objet de séminaires, et sont jugés prioritaires pour les quatre années à venir.

- **Code de déontologie médicale / Ordre National des médecins, Conseil de l'Ordre.** Edition octobre 1995 (Décret 95-100 du 6 septembre 1995).

- **Art.37 :** En toutes circonstances, le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances de son malade, l'assister moralement et éviter toute obstination déraisonnable dans les investigations ou la thérapeutique ;

- **Art.38 :** Le médecin doit accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments, assurer par des soins et mesures appropriés la qualité d'une vie qui prend fin, sauvegarder la dignité du malade et reconforter son entourage. Il n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort.

Ce code est complété par l'édition en janvier 1996 par l'Ordre National des Médecins, d'un fascicule : " Déontologie médicale et soins palliatifs ".

- **Arrêtés du 4 mars 1997** relatifs à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales. L'enseignement théorique porte entre autres sur les Soins Palliatifs et le traitement de la douleur sous forme de séminaires. Ces deux thèmes d'enseignement sont jugés prioritaires pour quatre ans à compter de l'année universitaire 1996-1997.

- **Circulaire DGS/DH n° 98-586 du 24 septembre 1998** relative à la mise en œuvre du plan d'action triennal de lutte contre la douleur dans les établissements de santé publics et privés.

Elle présente les trois axes du plan d'action :

- Développement de la lutte contre la douleur dans les structures de santé et les réseaux de soins,

- Développement de la formation et l'information des professionnels de santé sur l'évaluation et le traitement de la douleur,

- Prise en compte de la demande du patient et information du public.

- **Lettre-circulaire DH-EO 4 n° 05277 du 3 décembre 1998** relative au plan de lutte contre la douleur destinée aux directeurs des établissements de santé. Elle présente la campagne d'information du grand public lancée le 15 décembre 1998 par B. Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale.

- **Circulaire DGSQ/SQ2/DH/DAS n°99-84 du 11 février 1999** relative à la mise en place de protocoles de prise en charge de la douleur aiguë par les équipes pluridisciplinaires médicales et soignantes des Etablissements de Santé et Institutions médico-sociales. Elle entend inciter les équipes médicales et soignantes à élaborer des protocoles autorisant les infirmiers à utiliser certains antalgiques.

- **Note d'orientation DGS-S72 n°99-234 du 19 avril 1999** relative à la diffusion de l'enquête " Etats des lieux/soins palliatifs à domicile ". Dans le but de dresser l'état des lieux de l'offre de soins palliatifs à domicile, cette note demande la diffusion du questionnaire joint.

B. La loi du 9 juin 1999 et son décret d'application assurent à tout malade qui le nécessite le droit aux soins palliatifs.

La circulaire du 19 février 2002 précisera les détails de ces applications.

D'autres textes vont assurer la suite de la mise en application de cet ensemble.

- **Loi n°99-477 du 9 juin 1999** visant à garantir le droit à l'accès aux Soins Palliatifs. Elle définit les Soins Palliatifs et aborde : le droit de la personne à s'opposer à toute investigation ou thérapeutique, les soins à domicile, les centres de lutte contre le cancer, le rôle des bénévoles et le congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

- **Décret n° 2000 - 1004 du 16 octobre 2000 relatif à la convention type prévue à l'article L. 111-5 du Code de la santé publique**

Il précise les termes de la Convention type relative aux conditions d'intervention des bénévoles accompagnant les personnes en Soins Palliatifs dans les Etablissements de Santé et les Etablissements sociaux et médico-sociaux.

- **Plan triennal de développement des soins palliatifs 1999-2001 (dit "plan Kouchner").**

Ce texte précise et planifie la mise en œuvre de la loi du 9 juin 1999 et crée un comité de suivi du plan. Il prévoit de dégager des crédits spécifiques, notamment pour : la création d'unités de soins palliatifs, la création d'unités mobiles de soins palliatifs, la création d'un congé d'accompagnement pour les proches, une aide aux associations pour la formation de leurs bénévoles d'accompagnement.

- **Avis n°63 du 27 Janvier 2000 du comité consultatif national d'éthique (CCNE) : "Fin de vie, arrêt de vie, euthanasie".**

Ce texte comprend 4 parties qui contextualisent et précisent la problématique de l'euthanasie dans le cadre plus large de la fin de vie et de l'accompagnement des mourants (en abordant aussi la question des soins palliatifs, mais aussi de l'arrêt ou de la limitation des traitements) : Vivre et mourir aujourd'hui, Mieux mourir aujourd'hui, Des situations aux limites : l'euthanasie en débat, Engagement solidaire et exception d'euthanasie.

- **Programme national de développement des soins palliatifs 2002-2005**

Dans le prolongement du plan précédent, ce programme prévoit trois axes de travail : le développement des soins palliatifs à domicile, le renforcement et la création de structures spécialisées, la sensibilisation et l'information de l'ensemble du corps social à la démarche palliative.

- **Circulaire DHOS/O2/DGS/SD5D/2002 n°2002/98 du 19 février 2002 relative à l'organisation des soins palliatifs et de l'accompagnement,** en application de la loi 99-477 du 9 juin 1999, visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs.

Cette circulaire précise l'organisation des soins palliatifs et de l'accompagnement à domicile et en établissement. Elle met l'accent sur les missions et les modalités de fonctionnement des "équipes à domicile", notamment dans le cadre de réseaux ville-hôpital. Elle définit les notions de places d'hospitalisation à domicile "identifiées" et de lits "identifiés" de soins palliatifs dans le cadre de projet de service et / ou d'établissement. Elle décrit les missions des équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) auprès des équipes soignantes des établissements de santé et des patients hospitalisés et le rôle des unités de soins palliatifs (USP) en matière de soins, d'enseignement et de recherche

- **Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (JO n° 54 du 5 mars 2002 – p. 4118)**

Cette loi a pour objet de garantir les droits des usagers du système de santé à travers deux objectifs principaux : l'amélioration de l'information du malade en respectant sa volonté, la réparation des accidents thérapeutiques. Le titre 2 de la loi rappelle les droits de la personne en terme de démocratie sanitaire

- **Avis du Comité économique et social du 20 mars 2002 sur le thème "les soins palliatifs - un exemple d'activité de volontariat en Europe " (2002/C 125/07)**

Cet avis provient de la transformation d'un rapport élaboré par la section "emploi, affaires sociales, citoyenneté". Il définit le volontariat comme « une forme supérieure de participation citoyenne » ; l'avis décrit le volontariat en Europe et l'exemple des soins palliatifs.

- **Rapport de mission de Marie de Hennezel au ministre de la santé sur le thème « Fin de vie et accompagnement » - octobre 2003**

Ce rapport fait des propositions en termes de communication d'organisation des soins, de formation (particulièrement à l'éthique) et d'amélioration des pratiques des soignants confrontés à des situations limites

- **Recommandation 2003-24 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur l'organisation des soins palliatifs (adoptée le 12 novembre 2003)**

- **Circulaire DHOS/O2/2004/290 du 25 juin 2004 relative à la diffusion du guide pour l'élaboration de demande de lits identifiés en soins palliatifs**

- **Recommandations de la conférence de consensus sur l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches. ANAES - 14 et 15 janvier 2004**

Ces recommandations répondent aux 5 questions posées au jury :

1. Accompagner jusqu'au bout ?
2. Comment reconnaître et respecter les attentes, les demandes et les droits des personnes en fin de vie ?
3. Quelles sont la place et les fonctions de la famille et de l'entourage dans la démarche d'accompagnement en institution et à domicile ?
4. Quelles sont les dimensions et la spécificité de la place des bénévoles d'accompagnement ?
5. Comment organiser en pratique la démarche d'accompagnement ?

- **Arrêté du 27 avril 2004 pris en application des articles L.6121-1 fixant la liste des matières devant figurer obligatoirement dans les SROS (Schémas Régionaux d'Orientation Sanitaire)** Les soins palliatifs figurent dans cette liste des matières obligatoires constituant les SROS.

- **Circulaire DHOS/02 n° 035601 du 5 mai 2004 relative à la diffusion du guide de bonnes pratiques d'une démarche palliative en établissements.**

- **Circulaire DHOS/02/2004/290 du 25 juin 2004 relative à la diffusion du guide pour l'élaboration de demande de lits identifiés en soins palliatifs**

Ce guide a pour but d'aider les professionnels de terrain à trouver les modalités d'identification de ces lits en soins palliatifs dans une dynamique domicile-établissement, dans le cadre de réseaux de santé lorsqu'ils existent. Des orientations seront définies pour l'hospitalisation à domicile. Le guide permet de préciser le service demandeur, son activité, ses besoins et ses compétences, les aménagements relatifs aux soins palliatifs et le projet de lits identifiés.

C. La loi du 22 Avril 2005 (dite Loi Léonetti) et son décret d'application du 06 février 2006.

- **Rapport de M. Jean Leonetti au nom de la mission d'information sur l'accompagnement de la fin de vie : référence 1708, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 juin 2004.**

Après de nombreuses auditions, le rapport de mission préconise une proposition de loi relative aux droits des malades et à la fin de la vie, qui sera ensuite déposée et débattue en novembre 2004 à l'Assemblée nationale. Ce document est constitué de deux tomes : le rapport et le compte-rendu des auditions

- **Loi relative aux droits des malades et à la fin de vie n° 2005-370 du 22 avril 2005**

Déposée à la suite du rapport de la mission d'information parlementaire présidée par M. Jean Léonetti, cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par 548 voix à l'Assemblée nationale le 1er décembre 2004, puis adoptée en termes conformes par le sénat le 12 avril 2005. Promulguée le 22 avril, la loi est parue au Journal Officiel le lendemain. Le texte clarifie ou renforce les dispositions existantes sur l'obstination déraisonnable et l'obligation de dispenser des soins palliatifs, sur le double effet, sur la procédure d'arrêt ou de limitation de traitement du malade en fin de vie, sur la collégialité de la décision de l'arrêt de traitement du malade inconscient, sur la procédure d'interruption ou de refus de traitement, sur le respect par le médecin de la volonté du malade en fin de vie, sur la personne de confiance. Elle instaure les directives anticipées relatives à la fin de vie. (schémas régionaux d'organisation sanitaire) Les soins palliatifs figurent dans cette liste des matières obligatoires constituant les SROS.

- **Décrets d'application de la loi relative aux droits des malades et à la fin de vie n°2005-370 du 22 avril 2005, publiés le 6 février 2006**

Décret n° 2006-119 **relatif aux directives anticipées** prévues par la loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

Décret n° 2006-120 **relatif à la procédure collégiale** prévue par la loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

Décret n° 2006-122 **relatif au contenu du projet d'établissement ou de service social ou médico-social** en matière de soins palliatifs.

- **Arrêté du 9 février 2006 relatif à la création et à la composition du Comité national de suivi du développement des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie**

Cet arrêté institue et définit la composition du comité national chargé de prolonger le travail entrepris lors des deux programmes nationaux (1999-2001 & 2002-2005) ; sont également définies les modalités de désignation de la présidence du comité et de celle d'un groupe restreint chargé de l'animation des travaux.

- **Arrêté du 6 juin 2006 relatif à la désignation des membres du Comité national de suivi du développement des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie** Cet arrêté désigne nommément les membres du comité.

N'a-t-on pas tendance à vouloir « étiqueter d'éthique » ce qui n'est en fait qu'une ruse pour commercialiser ce qu'on souhaite ?

Et si cela était « une ruse de la Raison », au sens hégélien, qui permettrait à cette éthique de bazar d'être dépassée pour aboutir un jour au « tout éthique » ?

A partir de différents exemple (Banque, Services à la Personne), l'auteure essaie de deviner ce que pourraient devenir les soins palliatifs.

Si on arrive à retrouver le lien entre l'ontologie et l'action des philosophes grecs, alors on pourra dire que le mouvement des soins palliatifs est à un passage. Ce passage pourra lui permettre de rebondir et ainsi notre système de soins retrouvera l'humanité que la technicité avait tendance à lui faire oublier.